

Article 1 : Objet et champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres émises, ventes et livraisons effectuées et/ou contrat conclu par l'entreprise René GREBIL et Cie, SARL GOETZENBRUCK (57620), rue de Bitche dénommé ci-après « le vendeur », ainsi qu'à toutes les activités ou transactions afférentes intervenant avec le cocontractant concerné, dénommé ci-après « l'acheteur » ou le « client ».
- 1.2 Les présentes conditions générales de vente concernent les produits et services ayant trait à l'ensemble des activités de l'entreprise René GREBIL et CIE dans les lieux publics ou privés.
- 1.3 Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes les conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable du vendeur.

Article 2 : Validité de l'offre

- 2.1 L'offre de l'entreprise René GREBIL et Cie a une validité de 60 jours à compter de sa date d'établissement ;
Pendant cette période le marché est conclu par son acceptation par le maître d'ouvrage ou son mandataire.
Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue de maintenir son offre et pourra l'actualiser.
- 2.2 Sauf stipulation contraire, les travaux prévus à la présente offre sont toujours estimatifs et ne sauraient, en aucun cas, être considérés comme définitifs.
- 2.3 N'est prévu dans l'offre que ce qui est décrit.

Article 3 : Commandes

Pour valider la commande, le client devra renvoyer un devis signé avec la mention « Bon pour accord » ainsi qu'un acompte si les conditions de règlement le demandent.

Article 4 : Prix et taxes

- 4.1 Les prix sont établis hors taxes sur la base du tarif en vigueur au jour de la remise de l'offre. Les taxes sont celles en vigueur à la date de facturation.
- 4.2 En cas d'application de la TVA réduite, le client est responsable de la déclaration transmise.
- 4.3 Sauf stipulation contraire, les prix sont fermes et non révisables.
- 4.4 Sauf stipulation contraire, il n'est pas prévu de participation au compte prorata.
- 4.5 Au-delà de la période de validité de l'offre, les prix pourront être réactualisés en fonction de l'évolution du cours des matières premières (gasoil, bitume, matériaux, etc...).

Article 5 : Délais

- 5.1 Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de la part du vendeur. Nonobstant cette réserve, le vendeur fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais qu'elle pourrait indiquer.
- 5.2 Les délais de travaux pourront être prolongés en cas d'intempéries.

Article 6 : Travaux supplémentaires

Les travaux non prévus au devis initial, sauf indication contraire et à l'exception des forfaits, seront facturés au réel des quantités réalisées. Le montant de la facture peut donc être différent de celui du devis, sauf en cas de contrat passé à prix global et forfaitaire.

Article 7 : Traitement des déchets

Conformément à l'article L541-21-2-3 du code de l'environnement applicable depuis le 1^{er} juillet 2021, l'entreprise se charge de la gestion, de l'évacuation et du traitement de ses déchets de chantier. Cet effort de tri comprend la main d'œuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement.

NB : les coûts et frais prévus pour le traitement des déchets est de l'ordre de 0.5% du prix de vente et sont inclus dans le prix total.

Installations de collecte envisagées :

- Déchets inertes/Gravats destinés au recyclage : Entreprise GREBIL René et Cie, 64 rue de Bitche, 57620 Goetzenbruck
- Déchets de type bois : Société SCHROLL, 51 Rue de la Ferme Claus, 67500 Haguenau
- DIB : Société MULLER Recycling, Zone Industrielle Ried, 67590 Schweighouse - sur-Moder

Article 8 : Paiement

Le prix sera payable selon les modalités suivantes :

- Par chèque
- Par virement bancaire

Suivant mentions figurant sur l'offre de prix et de la facture.

Article 9 : Retard de paiement

- 9.1 Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date limite de règlement figurant sur la facture.
- 9.2 Conformément aux articles 441-6 et D. 441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour l'acheteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

- 9.3 Dans le cas où le retard est supérieur à 15 jours à la date limite de paiement, l'entreprise se réserve le droit de faire intervenir un huissier de justice afin de procéder au paiement dû. Dans tous les cas, l'ensemble des frais de recouvrement seront à la charge du client.
- 9.4 En cas de chantier important, l'entreprise René GREBIL et Cie se réserve le droit de facturer des situations intermédiaires. En cas de retard de paiement de celles-ci, l'entreprise pourra suspendre les travaux.
- 9.5 Toute contestation devra être formulée par écrit dans les 10 jours suivant la facture.

Article 10 : Réserve de propriété

Les marchandises livrées et les travaux exécutés restent notre propriété jusqu'à complet paiement, tant de la marchandise que la main d'œuvre. En cas de non-paiement, et après mise en demeure, nous nous réservons le droit de récupérer les marchandises avec frais de démontage et pertes à la charge de l'acheteur défaillant.

Article 11 : Obligations du client

En acceptant l'offre établie par SARL GREBIL, le client atteste :

- Etre propriétaire du terrain sur lequel les travaux seront réalisés
- Disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires de type permis de construire, autorisation de la mairie, arrêté de circulation.
- Etre en possession du financement nécessaire à la réalisation des travaux.

Article 12 : Remarques particulières relatives aux travaux d'enrobés

L'enrobé est un matériau souple qui réagit à la température et obtient sa résistance définitive au bout d'un an environ, après vieillissement.

Le revêtement peut présenter des différences d'aspect, de teinte, de granulométrie (zones plus ou moins fermées). Il peut également présenter ponctuellement des traces de rouille liées à la pyrite de fer présente dans les granulats qui entrent dans la composition de la formule. Ces éléments ne pourront faire l'objet de quelque réclamation que ce soit.

Nous préconisons le long des façades la mise en place d'une file de pavés afin d'assurer un compactage optimum. En cas de refus, nous déclinons toute responsabilité en cas d'éventuel dommage causé au crépi.

Dans le cas où nos travaux ne concernent que la fourniture et mise en œuvre d'enrobés, hors préparation du support :

- La forme est préparée sous votre responsabilité et doit être réglée et compactée à -5cm du niveau fini. Son dimensionnement est à votre charge.
- Prévoir une pente minimum d'écoulement des eaux de 2%. En dessous, risque de stagnation d'eau qui ne peut nous être imputée.
- Nous ne pourrions être tenu responsable des éventuelles pousses de mauvaises herbes au travers de l'enrobé ou cloques liées à un gonflement de matériau de structure utilisé par vos soins. Nous préconisons un désherbage chimique préalable à votre charge.

Il est impératif d'éviter tout au long de la vie du revêtement, et principalement lors de forte chaleur :

- Les manœuvres à l'arrêt ou à faible vitesse de braquage sur place
- Les démarrages et freinages brusques
- Tout élément risquant de poinçonner l'enrobé : table, chaise, échelle, béquille de moto, etc...

Article 13 : Accord des parties

13.1 La signature par le client et l'entreprise René GREBIL et CIE de ce devis implique leur accord total sur la nature, la circonstance et le prix des travaux, ainsi que leur conditions de règlement et d'exécution énumérées ci-dessus.

13.2 Dès achèvement des travaux, l'entreprise René GREBIL et CIE proposera à son client ou son représentant, de signer un constat de réception des travaux avec ou sans réserves. La signature de cette réception marque le départ des délais de garantie de type garantie décennale ou autre.

Article 14 : Droit applicable et tribunal compétent

14.1 Tout litige relatif à une commande reçue par le vendeur sera jugé par le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

14.2 Aucune acceptation en paiement de chèque, traite ou effets quelconques domiciliés en un autre lieu n'opère dérogation ou novation à cette clause attributive de juridiction.

14.3 Le droit applicable est le droit français.

Article 15 : Médiation

En cas de litige ou de désaccord dans l'application du présent contrat, le consommateur adressera une lettre en RAR à l'entreprise qui aura 15 (quinze) jours pour la prise en compte de la demande, passé ce délai le consommateur peut saisir le médiateur pour trouver un accord amiable et gratuit.

Le consommateur a la possibilité de recourir à la procédure de Médiation de la Consommation, Articles L611-1 et suivants Code Consommation :

BATIRMEDIATION CONSO contact@batirmediation-conso.fr

tel : 07 68 46 59 09

par courrier : 834 chemin de Fontanieu 83200 le Revest les Eaux

Article 16 : RGPD – Clause et message d'information

Ce document est consultable dans nos locaux.



RGPD :
CLAUSES ET MESSAGES D'INFORMATION

INFORMATION
(DOCUMENT COMPLETANT LES CGV)

Les données personnelles collectées par l'entreprise (principalement nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires) sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client, le traitement des commandes et la promotion des services de l'entreprise.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et réglementaires et à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du client soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le service administratif.

Dans le cas où le client ne souhaiterait pas recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son souhait dans le cadre du présent **devis/facture**, de modifier son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages SMS ou électroniques. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à l'entreprise par des tiers, à des fins de prospection commerciale.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de l'entreprise, de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité compétente.

Enfin, le client consommateur est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle il peut s'inscrire (<https://conso.bloctel.fr/>).